

**Compte rendu des délibérations du conseil municipal du 19 juin 2007**

- Séance du..... 19 juin 2007
  - Date de la convocation ..... 11 juin 2006
  - Date d'affichage du compte rendu ..... 26 juin 2007
- Nombre de membres en exercice : 13  
Nombre de votants : 12  
Nombre de procurations :

*L'an deux mille sept, le dix neuf juin à 20 h 30, le conseil municipal de cette commune dûment convoqué le onze juin deux mil sept, s'est réuni en session extraordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel BRAULT, Maire,*

**Présents :** BRAULT Michel, BARBOT James, BEAUMONT Philippe, POUGNARD Dominique, BOUCHAUD Guy, GUIOCHON Rémy, DELGUTTE Stéphanie, Alain Fort, TROUVÉ Yannick, BASTIEN Claire, BOUCHENY Patrick, TESSIER Raymond,

**Absent excusé :** SABOURIN Hervé,

**Secrétaire de séance :** DELGUTTE Stéphanie

\*\*\*\*\*

1. Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 05 avril 2007

La lecture du procès-verbal du dernier conseil municipal n'appelle aucune remarque de la part des participants ; il est adopté à l'unanimité.

2. Dissolution du Syndicat de gestion du CES de Prahecq

Le maire expose à l'assemblée que le Syndicat de gestion du collège de Prahecq, créé en 1974 au moment de l'ouverture du collège, a aujourd'hui une activité presque nulle ; Lors de sa réunion du 20 mars 2007, le comité syndicat a décidé de demander la dissolution dudit syndicat ; Monsieur le maire donne lecture de la délibération correspondante.

Conformément aux dispositions du CGCT, les communes membres du Syndicat disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur cette dissolution ;

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve la dissolution du Syndicat de gestion du collège de Prahecq.**

3. Festivités du 14 juillet 2007

La fête habituelle aura lieu le samedi 14 juillet avec animations, repas, retraite aux flambeaux, feu d'artifice et bal.

La commune achètera directement le feu d'artifice (environ 990 € H.T).

➤ **REPAS**

Sachant que le coût de revient est de 4,60 € par plateau-repas, **le conseil municipal**, à l'unanimité, **décide de fixer le prix de vente du ticket repas à :**

- 1 € (un euro) pour les Forsitains à partir de 12 ans
- 5 € (cinq euros) pour les personnes extérieures à la commune
- gratuit pour tous les enfants de moins de 12 ans

Les inscriptions seront prises au secrétariat de la mairie du 25 juin au 04 juillet.

La commission se réunira pour les détails d'organisation le lundi 02 juillet à 19 h 00. Tous les membres du conseil ont rendez-vous à 9 h 00 le matin du 14 juillet.

4. Travaux de réfection de la bibliothèque

Monsieur le maire présente deux devis pour la partie maçonnerie : celui de l'entreprise PAILLER pour 2.715,40 € et celui de l'entreprise LALU pour 2.896,41 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **les membres du conseil décident de choisir l'entreprise PAILLER.** Toutefois, M. BRAULT devra s'assurer au préalable que l'entreprise peut intervenir dans les délais qu'il lui précisera.

## 5. bibliothèque municipale

### ➤ Achat d'un logiciel de gestion :

Après avoir étudié plusieurs propositions, Alain FORT présente un nouveau logiciel de gestion de bibliothèque : MICROBIB, diffusé par la Sarl Microbib à Epargnes (17) ; l'ancien est complètement dépassé depuis que le matériel informatique a été changé.

La proposition est la suivante : - *coût du logiciel* : 2.703 €

- *coût de la maintenance* : 160 € la première année, 320 € les années suivantes

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **les membres du conseil acceptent l'achat du logiciel de gestion de bibliothèque. Le conseil s'assurera de sa mise en service effective le plus rap**

### ➤ Opération Lire en Fête :

**Le spectacle « Stan et Sue » se tiendra le vendredi 19 octobre 2007** à la salle des fêtes à 20 h 30.

Ce spectacle est subventionné à hauteur de 370 € par le Conseil général ; il restera donc 405,75 € à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le conseil municipal accepte de financer le spectacle « Stan et Sue » pour la partie restant à sa charge après subvention du Conseil général.**

## 6. Installation de stores dans la salle associative « La Fraternelle »

Après les récents aménagements des salles associatives, il reste la salle « La Fraternelle » à équiper en stores. Monsieur le maire présente aux membres du conseil un devis proposé par l'entreprise JB Stores (ayant déjà équipé les autres salles), pour une somme de 3.901,35 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **les membres du conseil décident d'accepter le devis N° 1YG0039 du 08.01.2007 de l'entreprise JB Stores, pour un montant de 3.901,35 € TTC.**

## 7. Eclairage du stade

Guy BOUCHAUD informe les participants que le projet en cours a subi des modifications ; en effet, les normes d'éclairage des installations sportives de classe II viennent à nouveau de changer : 200 lux minimum au lieu des 150 initialement prévus. **Cette modification des normes implique que la commune demande de nouveaux devis.**

Sachant que la subvention possible est de 20 000 € maximum et que le coût minimal à prévoir est de 45 000 €, **le conseil municipal décide d'attendre la réception des nouveaux devis et de réserver sa décision à un prochain conseil.**

## 8. Modification du POS pour dépôt d'inertes (déchets de classe 3) sur le site de Modéron

Monsieur le maire expose que la Communauté de communes Plaine de Courance souhaite implanter un site de dépôt de déchets inertes sur le site de Modéron, à côté de la déchetterie existante, sur le territoire de la commune de Fors. Or la déchetterie de Modéron est classée en zone NC et le POS de la commune interdit le dépôt de déchets inertes de classe 3 en zone NC. Il faut donc obligatoirement modifier le POS pour créer le nouveau site de Modéron.

Conformément au Code de l'Urbanisme, une étude préalable et la constitution de documents soumis à enquête publique devront avoir lieu.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **les membres du conseil acceptent d'entreprendre une procédure de révision du POS** et confient au bureau d'études Eve Lagleyze (qui a déjà rédigé le POS) l'étude et la constitution des documents préalables à l'enquête publique.

## 9. Décision modificative n° 1/ virement de crédits sur l'opération 236 « réfection de la salle polyvalente »

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le solde de l'opération ne suffira pas à payer le solde des factures. En effet, les prévisions ont été faussées par la réalisation de travaux non prévus au budget (couverture, peinture murale, tringlerie spéciale...).

Il convient donc d'augmenter les crédits prévus à cette opération pour une somme totale de 15.500 € (quinze mille cinq cents euros).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le conseil municipal accepte la décision modificative suivante :**

**Décision modificative n° 1**

<b>CREDITS A OUVRIR</b>				
CHAP.	COMPTE	OPER.	NATURE	MONTANT
23	2315	236	<i>Réfection de la salle polyvalente</i>	<b>15.500,00 €</b>
<b>CREDITS A REDUIRE</b>				
CHAP.	COMPTE	OPER.	NATURE	MONTANT
23	2315	208	<i>Aménagt/réparations bâtiments communaux</i>	<b>- 15.500,00 €</b>

**10. Décision modificative n° 2 / virement de crédits sur opération 236 - Extension des réseaux d'électrification**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le solde de l'opération est insuffisant pour régler les factures en cours et à venir. Il convient donc d'augmenter les crédits prévus à cette opération pour une somme totale de 5.500 € (cinq mille cinq cents euros).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le conseil municipal accepte la décision modificative suivante :**

**Décision modificative n° 2**

<b>CREDITS A OUVRIR</b>				
CHAP.	COMPTE	OPER.	NATURE	MONTANT
204	20418	218	<i>Extension des réseaux d'électrification</i>	<b>5.500,00 €</b>
<b>CREDITS A REDUIRE</b>				
CHAP.	COMPTE	OPER.	NATURE	MONTANT
23	2315	214	<i>Travaux de voirie</i>	<b>5.500,00 €</b>

**11. Travaux de la salle polyvalente**

Le conseil municipal décide de faire poser une couche d'enrobé à l'arrière de la salle polyvalente et de faire monter un muret d'environ un mètre de hauteur le long de la butte.

\*\*\*\*\*

**Lesconseillers,**

**lemaire,**